

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du SAMEDI 23 Février 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les personnes dont l'abonnement à la *Gazette Universelle* finissoit le dernier Décembre, recevront cette Feuille jusqu'au 5 mars; elles sont priées de renouveler leur souscription avant cette époque, afin que leur service n'éprouve aucune interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

### POLOGNE.

De Varsovie, le 4 janvier.

LE soi-disant conseil de la confédération de Pologne a rendu une décision relativement à la déclaration de la Prusse.

Le gentilhomme Suchorzewski, connu par l'astuce & l'art avec lequel il a joué le patriote & l'anti-Russe à la dernière diète, proposa, comme une grande mesure pour arrêter les Prussiens, le jugement de Stanislas-Auguste. Sur cette proposition, le conseil passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'un décret pareil ne pourroit que déplaire fortement à la souveraine, amie & garante de la Pologne; & il invita aux honneurs de la séance le sieur Debuller, espèce d'agent diplomatique russe, & le mentor de la confédération ambulante. D'après ces principes, il fut décidé à l'unanimité.

1<sup>o</sup>. La confédération témoignera au roi de Prusse ses remerciemens, pour la part qu'il prend, en loyal ami, à la tranquillité de la république.

2<sup>o</sup>. Elle marquera la surprise, de ce que le roi de Prusse s'est déterminé à une démarche aussi vigoureuse que celle de l'entrée de ses troupes, sans avoir annoncé préalablement au gouvernement des faits ou preuves des insurrections locales ou des clubs révolutionnaires.

3<sup>o</sup>. Elle fera observer audit roi que les forces de la république sont plus que suffisantes, non-seulement pour maintenir la tranquillité intérieure, mais aussi pour des mesures plus importantes.

4<sup>o</sup>. Elle fera, en outre, observer que la présence des troupes, aimées de Catherine la Grande, dont la tutelle magnanime veille sur la Pologne, est de nature à tranquilliser & à ôter toute inquiétude à S. M. prussienne.

5<sup>o</sup>. Elle invitera le roi de Prusse à peser dans sa sagesse toutes ces considérations, le prévenant d'ailleurs que les troupes de la république avoient ordre de pourvoir à la sûreté des frontières, & de les défendre.

Le roi a été sommé d'approuver, & de faire parvenir au ministre prussien, des résultats, sans aucun changement ni additions.

Cependant ce qui prouve le parfait accord des trois des-

potes, c'est que le général Ingström a dû dire, que les troupes russes pourroient bien s'opposer à ce que les soldats polonois quittassent leurs quartiers.

### ANGLETERRE.

De Londres, le 15 février.

Le zèle intolérant des associations anti-révolutionnaires, & l'esprit de délation qui en est l'effet naturel, ont déjà produit beaucoup de persécutions rigoureuses & quelquefois des scènes ridicules. Un pauvre cordonnier, du bourg de Honiton, ayant tout d'un coup augmenté le nombre de ses ouvriers, a été dénoncé comme chargé d'une fourniture de souliers pour ces athées de Jacobins françois. On l'arrête, on l'interroge; il dit qu'il a un marché pour fournir des souliers à la milice d'Exeter. Malgré cette allégation, on est prêt à obtenir un ordre pour le conduire en prison. Un homme raisonnable observe qu'il sera tems de le faire lorsqu'on se sera assuré du fait, & qu'il est plus régulier d'envoyer un exprès à Exeter. L'avis est suivi; l'allégation du cordonnier est confirmée; & cette levée de boucliers a fini par rendre le délateur & l'association odieux & ridicules.

Ces associations sont l'objet de beaucoup de sarcasmes dans les papiers non ministériels. Il s'est formé à Londres une espèce de club, qui a pris, par dérision, le titre de *Société pour l'encouragement de la calomnie & de la malice privée*; elle vient de publier un avis par lequel elle déclare qu'ayant rayé de sa liste M. Law (ce mot signifie *loi*), elle se flatte de n'avoir plus qu'un même esprit parmi ses membres, & qu'elle continuera de recevoir toute lettre anonyme & calomnie secrète. Les plus petits dons seront reçus.

On écrit de la Haye, qu'on y fait avec activité toutes les dispositions nécessaires pour mettre la Hollande en état de défense. On fait passer des troupes à Gorkum, qui paroît menacé d'un attaque prochaine. La Gueldre doit être protégée par les Prussiens & les Hanovriens, & la Zélande par une escadre angloise. Il paroît constant que le lord Auckland a déclaré aux états-généraux que le gouvernement britannique étoit prêt à leur envoyer 12 mille hommes de troupes à leur première réquisition. Si cela est, ils n'ont pas de tems à perdre pour les requérir.

*Suite des débats du parlement d'Angleterre, du 12 février.*

Dans la chambre des pairs, le duc de Portland prit la parole, après le lord Grenville. On sait que ce lord, l'ami & le parent de Charles Fox, a été jusqu'ici un des chefs de l'opposition : dans cette occasion, il a abandonné son parti pour se lier avec le ministère. Il n'est plus question, a-t-il dit, d'examiner s'il est convenable ou utile de faire la guerre; la France nous a déclaré la guerre; il faut la faire avec toute l'énergie qu'exigent l'honneur & l'intérêt de la nation. Je soutiendrai de tous mes moyens les mesures du gouvernement pour cet objet. Cela ne m'empêchera pas, ajouta-t-il, de surveiller scrupuleusement la conduite des ministres, & d'examiner s'ils ont fait tout ce que leur devoir leur prescrivait pour éviter les calamités de la guerre. Le lord Stormont, autre déserteur de l'opposition, s'étonna qu'il pût s'élever une seule voix opposante dans une circonstance où l'intérêt public commanderait l'unanimité de sentimens. Pour ranimer la confiance de la nation, il peignit ensuite la France dans la situation la plus déplorable, ses dissensions intérieures, ses finances épuisées, & une telle détresse pour les subsistances qu'on propose aux habitans de Paris de vivre de riz & de pommes de terre deux jours de la semaine, & de tuer les chiens & les chats pour s'en nourrir. C'est ainsi que les chefs de parti d'Angleterre recueillent dans nos papiers les déclamations & les idées creuses dont ils sont farcis, les défigurent encore pour induire en erreur l'esprit public de leur nation. Trois cents mille soldats citoyens levés, armés & vêtus en quinze jours, & huit cents millions assignés pour les frais de la campagne, répondront victorieusement aux puériles exagérations du vicomte Stormont.

Le lord Stanhope & le marquis de Lansdown ont parlé avec beaucoup d'énergie & de chaleur contre la mesure de la guerre, dont ils menacent de faire retomber sur la tête des ministres les funestes effets. Leur éloquence ne pouvoit lutter contre l'influence dominante du ministère. Le même résultat se présenta dans les débats de la chambre des communes sur le même objet.

Après quelques discussions peu importantes, M. Lambton demanda qu'on communiquât à la chambre le traité qu'on dit avoir été conclu entre l'Angleterre, l'empereur & le roi de Prusse. Le secrétaire d'état, Dundas, déclara qu'il n'avoit aucune connoissance d'un pareil traité: on a vu dans le discours de lord Grenville, que ce ministre des affaires étrangères a nié formellement l'existence du traité. M. Burke, fidèle à la haine qu'il a jurée aux François, a témoigné son chagrin de ce que le traité n'existoit pas; mais il s'en console par l'espérance que cette alliance, & d'autres encore, seront les premiers fruits de la guerre. La motion fut retirée. Le major Maitland revint sur les éclaircissemens qu'il avoit demandés, à l'occasion de la prohibition de la sortie des grains pour la France. M. Pitt ne daigna pas entrer dans la moindre explication à ce sujet; mais il prit la parole sur l'ordre du jour, qui étoit la guerre avec la France: son discours, composé avec beaucoup d'art, & devant être regardé, avec celui du lord Grenville, comme le manifeste de guerre du gouvernement anglois contre la France, mérite qu'on en fasse connoître, avec quelque étendue, les principaux traits; mais le défaut d'espace nous oblige à renvoyer à demain cet extrait.

#### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 16 février.*

Dans un moment où tous les yeux sont fixés sur les opérations des François contre les Provinces-Unies, on aura lu avec intérêt la proclamation du général Dumouriez, qui a très-bien réussi ici.

On s'attend à chaque instant à recevoir la nouvelle de la prise de Bréda par les François, qui sont déjà de ce côté-là sur le territoire Batave. — Quant à Maëstricht, il va être attaqué incessamment. — L'entrée en Hollande vers Bréda se fera au moyen de 55 mille hommes, outre 30 mille qui entreront par les provinces de Gueldre & d'Utrecht. — Le général Dumouriez est à Anvers en ce moment; il se portera de là directement sur la Hollande.

On a arrêté dans nos environs, à la campagne, quatre individus, chefs d'un complot contre les François: c'étoient des magistrats de village, qui engageoient le peuple à se roidir contre le nouvel ordre de choses, & à regarder comme ennemis ceux qui leur apportent la liberté & l'égalité.

Les citoyens Noël & Thainville sont partis hier d'ici pour Paris, venant de la Haye, où ils avoient été envoyés en mission. Le citoyen Maulde, ci-devant ministre à la Haye, est pareillement de retour, & il partira aussi cette nuit pour Paris.

*Du 18 février.*

Conformément au décret de la convention nationale, du 15 décembre dernier, c'est dans le courant de cette semaine que nous aurons dans cette ville les nouvelles assemblées primaires: elles doivent avoir lieu aussi en même tems dans toute la Flandre, où le peuple est impatient d'émettre son vœu, pour demander sa réunion à la France. Le Tournaisis paroît être aussi dans les mêmes dispositions. Il n'en est pas de même du Brabant & du comté de Namur: les habitans de ces provinces, influencés par les menées du clergé & de la noblesse, ne veulent point entendre parler d'innovations à une constitution, qui cependant n'est autre chose qu'un amas de privilèges accordés à quelques classes de la nation. Les vrais principes de liberté ne germent point encore dans ces esprits, imbus de tous les préjugés dans lesquels les moines & les nobles ont soin de les entretenir pour leurs intérêts.

La vente des effets délaissés par les émigrés continue à se faire avec activité. L'on en évalue le produit, jusqu'à présent, à une somme de plus de 300 mille florins; il en reste encore pour une somme bien plus considérable, que l'on continuera à vendre successivement.

Le squelette des argenteries & ornemens précieux, que les François ont fait dans les églises & couvens de la Belgique, est estimé à plus d'un million & demi de florins. Les bons flamands ne voient pas, sans une pieuse douleur, ces biens sacrés, passer entre des mains qu'ils appellent profanes.

Les troupes françoises sont en mouvement, afin de se porter sur Bréda. La grosse artillerie est partie hier matin d'Anvers pour cette destination. D'un autre côté, Maëstricht est investi, & déjà nous avons vu arriver en cette ville quelques prisonniers hollandois.

Les hôpitaux militaires qui sont en cette ville, vont être transférés à Mons.

#### FRANCE.

##### NOUVELLES DES PORTS.

*L'Orient, 14 février.* Un gros navire de la compagnie angloise des Indes Orientales, battu par la tempête, a échoué près de l'île de Grouais; on a sauvé l'équipage; sa cargaison, qui vaut plus de 4 millions, restera à la république françoise.

*Cherbourg, 16 février.* Le corsaire le *Risquatout*, armé dans le port & commandé par le citoyen Louis Gilbert, est en croisière depuis plusieurs jours. On travaille avec la plus grande activité à l'armement de 6 autres bâtimens du même genre, qui mettront aussi en mer dans le courant de la semaine prochaine, moins par vue d'intérêt, que pour cou-

courir

françois

Du 1

goëlette

dernier

un nav

il étoit

sa gran

perdu 1

pas enc

d'accide

tenu la

sloops

Hon

rentrer

a pris f

livres.

d'un b

à des n

Sain

neaux,

gros na

toilerie

quelqu

cinq h

de mai

nomb

Dun

étoient

mens a

teur d

ces deu

Le

la répi

porte

officier

missair

& de p

chiefor

Dufi

la liqu

Le déb

après n

il a dû

ment,

On

exécuti

mars.

Le

blanchi

sive du

pour in

l'avidit

plus le

enfant

contre

ruptio

moyen

vons,

courir à ruiner le commerce des ennemis de la république françoise.

*Du Havre, 12 février.* On a eu avis de la relâche de la goëlette *le Daguin* à Dieppe, & du sloop *l'Asie* à Fécamp. Ce dernier a chassé, à quatre lieues des côtes de l'Angleterre, un navire anglois à trois mâts, lequel a pris la fuite. Déjà il étoit à la portée du fusil lorsqu'un coup de vent a déchiré sa grande voile & emporté son foc. Pendant la nuit, il a perdu sa proie de vue, & a relâché pour se réparer. On n'a pas encore de nouvelles du sloop *l'Afrique*. S'il n'a pas eu d'accidens à ses voiles, il y a tout lieu de croire qu'il aura tenu la mer. Aussi-tôt que le tems le permettra, tous ces sloops retourneront en croisière, ainsi que le brich *le Cistine*.

*Honfleur, 17 février.* Le corsaire *l'Amable Rose* vient de rentrer dans ce port avec un navire de 200 tonneaux qu'il a pris sur les côtes d'Angleterre, & qui est évalué 300 mille livres. D'un autre côté, un corsaire de Jersey s'est emparé d'un bâtiment hollandais chargé de marchandises appartenant à des négoçians françois.

*Saint-Valléri, 16 février.* Un petit bâtiment de 25 tonneaux, sorti du port de Honfleur, vient de s'emparer d'un gros navire anglois chargé de Louf, de lard, de thé, de toileries. Il est estimé 400 mille livres. L'équipage a voulu faire quelque résistance; mais le corsaire, ayant seulement vingt-cinq hommes à son bord, l'a mis à fond-de-calle d'un coup de main. Les Anglois étoient cependant bien supérieurs en nombre, & avoient quatre pieces de canon.

*Dunkerque, 14 février.* Des corsaires de ce port, & qui en étoient sortis depuis peu, viennent d'y amener deux bâtimens anglois entièrement chargés, & qu'ils ont pris à la hauteur de Doggers-Banck, dans la mer du Nord. On estime ces deux prises 400 mille liv. tournois.

*De Paris, le 23 février.*

Le bâtiment de commerce *l'Eclatant*, frété aux frais de la république, venant du Cap, est arrivé à Rochefort; il porte des dépêches intéressantes. Il a à son bord plusieurs officiers & autres personnes renvoyés en France par les commissaires civils, comme suspects & convaincus d'aristocratie & de projets contre-révolutionnaires. La municipalité de Rochefort va les faire conduire à Paris sous bonne escorte.

Dufresne-Saint-Léon, ci-devant commissaire-général de la liquidation, a été jugé jeudi 21 par le tribunal-criminel. Le débat a duré depuis 10 heures du matin jusqu'à une heure après minuit. Il a été acquitté par le juré, & en conséquence il a dû être mis en liberté vingt-quatre heures après le jugement, conformément à la loi.

On assure que le général Dumouriez a écrit au conseil-exécutif qu'il espéroit être maître de la Hollande au premier mars.

#### COMMUNE DE PARIS.

*Du 21 février.*

Le secrétaire a fait lecture au conseil d'une pétition des blanchisseuses de Paris, qui réclament contre la cherté excessive du savon. Chaumet a pris occasion de cette réclamation pour improviser d'une manière vigoureuse & énergique contre l'avidité des capitalistes & l'aristocratie des riches. Hébert alloit plus loin; il pensoit que cette disette pouvoit bien être un enfant posthume de feu M. Roland, & tenir à un projet de contre-révolution. Jacques Roux, après avoir déploré la corruption qui régnoit dans la convention, n'a point vu d'autre moyen plus sûr pour sortir de l'abîme où nous nous trouvons, que de suivre le conseil donné au peuple avant le 10

août: puisque les représentans du peuple refusent de le sauver, que celui-ci se sauve lui-même. Mais l'expédient, quoique vivement applaudi des tribunes, n'a pas été goûté du conseil; Dommangé a été même jusqu'à répondre à l'orateur, qu'il ne devoit pas prêcher l'insurrection, que c'étoit infâme. Ces mots ont été la pomme de discorde jetée dans l'assemblée: des menaces, des clameurs, des huées parties des tribunes, ont obligé le président à se couvrir. Peu à peu cependant le calme a succédé à l'orage, & le conseil, malgré la réclamation de Jacques Roux, qui demandoit que la parole lui fût continuée, a fermé la discussion; puis, sur le réquisitoire de Chaumet, il a arrêté que lundi il présenteroit une pétition à la convention, pour solliciter, de sa sagesse & de sa justice, une loi sévère contre les acapareurs, & des mesures promptes pour opérer la diminution de tous les objets de première nécessité. Les citoyennes pétitionnaires ont été invitées à en présenter une de leur côté dimanche soir, afin de préparer les voies & d'agir de concert.

Un membre s'est étonné de ce que Pache remplissoit les fonctions de maire avant d'avoir rendu ses comptes de ministre de la guerre; il a demandé que le conseil prit en considération cette remarque; mais l'ordre du jour a été adopté. Sur l'observation faite par Chaumet, que Pache ne s'éloignant pas du corps législatif, étoit censé rendre continuellement ses comptes; reddition qui d'ailleurs ne regardoit que la nation entière.

#### CONVENTION NATIONALE.

*(Présidence du citoyen Bréard).*

*Supplément à la séance du jeudi 21 février.*

Cambon rappelle à la convention que le 13 août dernier, on avoit décrété, sur sa motion, le principe de l'abolition de la puissance tyrannique des peres sur leurs enfans, & avoit chargé le comité de législation de présenter la rédaction de ce décret, ainsi que le mode d'exécution: il a dit que le comité n'avoit fait aucun travail sur cette matière d'autant plus urgente que des contestations s'élevent de toutes parts dans les familles; les enfans prétendent être affranchis du pouvoir paternel; les peres veulent exercer avec empire les droits qui leur sont accordés par les lois anciennes, & la plupart d'entre eux, aristocrates par âge, par tempérament, ou par habitude, enchaînent le patriotisme de leurs fils, en les menaçant de tester à leur désavantage: Cambon a demandé que, sous deux jours, la rédaction du principe décrété fût présentée par le comité de législation. Malgré d'assez vives oppositions, l'avis de Cambon a été adopté.

Le 10 du mois de novembre dernier, à la pointe du jour, le navire américain *l'Amable*, capitaine Paul, aperçut deux navires, dont l'un faisoit des signaux de détresse; c'étoit *la Belle-Créole*, de Bordeaux, qui venoit du Port-au-Prince: le capitaine Paul, pour sauver *la Belle-Créole*, la prit en toué; cependant, le 13, elle fit le signal de grande détresse; alors le capitaine américain fit mettre son canot à la mer; il parvint à retirer les 37 personnes de l'équipage & une partie de la cargaison de *la Belle-Créole* qui fut submergée un instant après. C'est le ministre de la marine qui a donné connoissance de ce fait à la convention: il a été décrété 1°. que l'action générale du citoyen Paul seroit mentionnée honorablement au procès-verbal, dont extrait seroit expédié à ce brave marin; 2°. que le ministre de la république offrirait, à cette occasion, les remerciemens de la nation françoise aux états-unis d'Amérique.

Les administrateurs du département du Var ont ditraité des caisses nationales des deniers qu'ils ont employés à des dépenses non-autorisées par la convention: cependant ils réclament, près du ministre de l'intérieur, une somme de 1500 mille

livres, pour rembourser des achats de grains : sur la motion de Cambon qui a dénoncé cet acte de fédéralisme, la convention a cassé l'arreté du département du Var, sur la distraction des deniers nationaux, & a fait défense aux administrateurs d'en prendre de pareils à l'avenir : dans deux jours, le comité de sûreté générale sera entendu sur une dénonciation contre le procureur-syndic du même département, & le ministre de l'intérieur présentera, sous deux jours pareillement, le tableau de la répartition du fonds de secours qui a été mis à sa disposition.

Deux officiers du second bataillon des volontaires de la Marne, blessés grièvement à la bataille de Jemmape, auront en gratifications, l'un, 600 livres, l'autre, 400.

Le citoyen Beaulieu, ex-ministre des contributions publiques, a rendu ses comptes : il demande qu'on lui rende la faculté de quitter Paris, quand il le jugera à propos. Cette demande est accueillie.

Monge, nommé pour la seconde fois au ministère de la marine, écrit qu'il accepte le ministère.

Les commissaires de la convention dans la Belgique, annoncent que les dispositions des habitans de Mons sont toujours dans le sens des principes républicains; & qu'ils ont cru devoir faire mettre en arrestation un certain baron de Trieste, qui tenoit chez lui des assemblées suspectes. L'assemblée approuve cette mesure de sûreté prise par les commissaires.

Un Anglois, capitaine d'un navire arrêté à Rochefort en vertu de l'embargo, écrit à la convention pour lui demander la liberté de retourner dans sa patrie; il observe qu'on peut d'autant moins lui refuser sa demande, que son navire étoit chargé de comestibles pour la France. Renvoyé au conseil exécutif.

*Séance extraordinaire du soir, du jeudi 21 février.*

Le frere de Michel le Pelletier a été admis à la barre; il a présenté à la convention le buste du martyr de la liberté, & lui a fait hommage en même tems d'un ouvrage de le Pelletier, sur l'éducation: « *Voilà les traits de mon frere, a-t-il dit, en montrant le buste; voilà son ame, en montrant l'ouvrage.* »

La convention a décrété que le frere de le Pelletier seroit admis à lire l'ouvrage, quand on traiteroit l'instruction publique. Le buste sera placé à côté de celui de Brutus, derrière le président; & le nom du jeune artiste qui l'a fait, le citoyen Fleuriot, sera inscrit avec mention honorable dans le procès-verbal.

L'appel nominal, pour le renouvellement du bureau, a porté à la présidence le citoyen Dubois-Crancé; les trois nouveaux secrétaires sont les citoyens Malarmé, Charlier & Julien.

*(Présidence du citoyen Dubois-Crancé).*

*Séance du vendredi 22 février.*

Le ministre des affaires étrangères a transmis à la convention une lettre qui annonce que les habitans de Bruges, dans la Belgique, ont voté à l'unanimité pour la réunion de cette ville à la république française. — Renvoyé au comité diplomatique.

Une citoyenne, se disant avoir été employée par le ministre de l'intérieur pour faire arrêter plusieurs voleurs du Garde-meuble, qu'elle attiroit chez elle sous divers prétextes, a réclamé des indemnités pour les dépenses qu'elle a faites à cet effet: Thuriot a observé qu'il n'étoit pas certain que cette femme eût servi la patrie dans cette circonstance; il a cru même devoir assurer qu'elle étoit une *coquette*, trop heureuse d'en avoir

été quitte pour quelques jours de prison. D'après l'observation de Thuriot, la convention a passé à l'ordre du jour.

On a ordonné la mention honorable de plusieurs dons patriotiques en armes, habits & autres effets. Sur la motion de Saint-André, il a été décrété que les offrandes de cette nature, faites dans les divers départemens, & qui n'auroient pas une destination particulière, seront déposées dans les chefs-lieux de districts, pour servir à l'habillement, à l'équipement & à l'armement des volontaires qui partiront pour la défense des frontieres.

Le ministre de la marine a écrit qu'il avoit reçu de Saint-Domingue une dépêche du citoyen Rochambeau, gouverneur-général des Isles-sous-le-Vent. Cette dépêche, datée du 10 janvier, porte, que les succès qu'on obtient chaque jour contre les rebelles relevent les espérances des amis de l'ordre & de la liberté dans la colonie. Le ministre annonce en même tems que plusieurs colons, parmi lesquels se trouve l'archevêque Thibaut, déportés de Saint-Domingue, par ordre du commissaire civil Santhonax, sont arrivés à Rochefort. Un Montelquiou, fils de l'ex-général de ce nom, employé dans la marine nationale, a délérté son poste; on ne sait ce qu'il est devenu: des ordres ont été envoyés dans toutes les municipalités de la république, pour faire arrêter ce jeune fuyard, dont la démarche n'est peut-être que l'effet d'une maladie de famille. — La lettre du ministre de la marine, & les pieces qui y étoient jointes, ont été renvoyées aux comités de marine & colonial.

Un décret rendu ensuite a autorisé le ministre de la guerre à disposer des matelas qui se trouvent dans les magasins.

Le comité militaire a présenté la rédaction de plusieurs articles décrétés, & en a produit de nouveaux sur l'organisation de l'armée, & le mode du recrutement. L'article des exemptions a été vivement discuté: Bourdon ne vouloit pas qu'il y eût des citoyens exempts, & il mettoit au niveau de tous les autres, pour l'obligation du service, tous les fonctionnaires, même les membres de la convention nationale: un membre a appuyé l'avis de Bourdon, en observant que les députés non mariés, & non âgés de 40 ans, pouvoient aisément être remplacés par des suppléans qui leur céderoient leurs sieges après la victoire. Le Hardy a fait sentir les inconvéniens des déplacemens que nécessiteroit une telle mesure. L'article du comité a été adopté; les exemptions y sont très-limitées, car elles ne comprennent pas même les citoyens qui composent les conseils-généraux des communes, des districts & des départemens. Nous ferons connoître incessamment le texte des articles décrétés.

MONESTIER, Rédacteur des articles de la convention nationale.

*Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.*

Lettres D, E.

*Cours des changes d'hier.*

Amsterdam.....	29 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{4}$ .	Cadix.....	27 liv. 5 f. à 27 l.
Hambourg.....	355.	Gènes.....	182 à 80.
Londres.....	15 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ .	Livourne.....	192.
Madrid..	27 liv. 10 f. à 5 f.	Lyon, pay. de Janvier..	$\frac{1}{2}$ b.

**COURS DES EFFETS PUBLICS.**

*Du 22 février 1793.*

Actions des Indes de 2500 liv.....	1965. 62 $\frac{1}{2}$ 65.
Portion de 1600 liv.....	1265.
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	255.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	412. 15.
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance.....	8 $\frac{3}{4}$ 9. p.